

REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

**DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2023-05**

En application de l'article R123-21  
du Code de l'Action Sociale et des Familles

**FORMATION PROFESSIONNELLE**

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°1.4 du 29 septembre 2022 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au  
Président et à la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de former et d'accompagner le personnel,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

De conclure avec Les Ateliers Pédagogiques une convention de formation intitulée « La fusion SAAD et SSIAD».  
La formation a lieu le 30 janvier 2023 un montant de 615,00€.

**ARTICLE 2° :**

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le 24 JAN. 2023

La Vice-Présidente du CCAS  
  
Christelle FAVETTA SIEYES

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDVP-2023-05 ATELIERS PEDAGOGIQUES CONVENTION FORMATION FUSION SSIAD SAAD

Date de transmission de l'acte : 25/01/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 25/01/2023

Numéro de l'acte : 23\_00143 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20230124-23\_00143-CC

Date de décision : 24/01/2023

Acte transmis par : Claudia DI CICCO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.6. Emploi-formation professionnelle